

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MERCREDI 25 AVRIL 1917

L'autorité allemande vient encore de « taper » la Banque Nationale d'une somme de 325,000 francs sous forme d'amende infligée au Conseil d'administration pour « *avoir critiqué sans fondement l'interdiction notifiée à la Banque Nationale d'effectuer ses paiements en monnaie allemande* » (voir 12 avril). Ces observations avaient été consignées au registre des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration de la banque. Le haut commissaire des banques, M. von Lümm, y répliqua ; sa réplique fut également consignée au procès-verbal de la séance suivante, mais avec les arguments qui y furent opposés.

M. von Lümm a trouvé cela excessif. Il a réclamé l'annulation du procès-verbal, et, de plus, l'autorité allemande frappe la banque d'une nouvelle amende de 325.000 francs !

12 avril 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170412%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>